

## ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>me</sup>.  
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
32 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



## AVIS.

## RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 29 septembre 1840.

## FORTIFICATIONS DE PARIS.

La question des fortifications de Paris a été si souvent débattue et controversée qu'on aurait dû la croire résolue depuis long-temps à l'avantage du pays. Mais il paraît malheureusement qu'il n'en est pas ainsi. Les mauvaises passions qui s'y trouvent engagées ne sont pas si faciles à vaincre. Mettant à leur service l'hypocrisie, la corruption et la ruse, elles attendent patiemment le moment favorable, sûres qu'elles sont, avec de pareils moyens, de venir à bout de notre nation si légère et si oublieuse. Cette tactique favorite du parti de la cour vient de se révéler avec la dernière impudence. Depuis 1830, les forts détachés ont été sa constante préoccupation; mais les clameurs de la presse, le veto de la garde nationale, l'autorité des trop regrettables généraux Haxo et Valazé, ne lui permirent pas d'exécuter ses mauvais desseins. Il fallait donc feindre, attendre des circonstances plus favorables et remettre cette exécution à des temps meilleurs. Ces temps paraissent être arrivés. Se couvrant d'un manteau de patriotisme, appelant à son aide ce cynique Provençal que le ciel a lancé sur la France pour y semer la corruption et la gangrène; soutenu d'ailleurs et assuré d'avance de toutes les probités fatiguées qui pullulent dans nos chambres de monopole, il vient d'exhumer audacieusement les forts détachés qu'on croyait définitivement enterrés depuis 1833. Et la presse, chose incroyable! la presse, qui était unanime à les condamner en 1833, est à peu près unanime à présent à les défendre et à les appuyer. Cependant rien n'est changé au fond : les forts de 1840 ne sont pas différents des forts détachés de 1833. Aujourd'hui comme alors, ils sont là avec leurs avantages et leurs inconvénients; aujourd'hui comme alors, il n'est pas difficile de prouver que ces forts ne peuvent servir que contre Paris et les Parisiens, jamais contre l'ennemi, et que l'intérêt le plus pressant de Paris exige impérieusement qu'il s'oppose par tous les moyens en son pouvoir, même les plus énergiques, à la construction de ces forts.

Tout le monde est d'accord sur ce point que Paris doit être fortifié, que ces fortifications sont nécessaires à la sécurité de la France, afin qu'en cas de revers le point stratégique et politique le plus important du pays ne soit pas exposé à tomber immédiatement entre les mains de l'ennemi, et à entraîner ainsi la conclusion d'une paix désastreuse et déshonorante; mais tous les hommes qui ont quelques sentiments de patriotisme dans le cœur sont également d'accord que ces fortifications ne doivent dans aucun cas pouvoir servir contre Paris et ses habitants. Il ne faut pas que le peuple soit mis dans l'impossibilité de renverser un gouvernement, si ce gouvernement était traître à ses devoirs et à la France, s'il voulait vendre et livrer le pays. Cette opinion est si forte et si raisonnable, que le pouvoir actuel même lui rend hommage et qu'il a bien soin de vouloir établir et persuader que ces forts ne pourront jamais servir contre les habitants de Paris. De deux choses l'une : ou bien les forts détachés sont assez rapprochés les uns des autres pour empêcher un ennemi armé et en force d'approcher de Paris, et dans ce cas il leur sera encore infiniment plus facile d'intercepter toutes les communications de Paris avec l'extérieur, de contenir et d'affamer les habitants insurgés; ou bien ils ne seront pas assez rapprochés pour un pareil résultat, et alors, je vous le demande, à quoi pourront servir de pareils forts? comment empêcheront-ils l'ennemi d'approcher de la ville, de couper toutes les communications avec les forts, de les assiéger et de les prendre? Car, remarquez-le bien, tous les hommes de guerre de quelque valeur, et Napoléon à leur tête, ont établi ce principe fondamental : que la défense de Paris doit être confiée à sa garde nationale, afin de conserver à l'armée toutes ses forces et toute la liberté de ses mouvements, et que c'est positivement pour donner à chaque garde nationale la valeur d'un soldat exercé et discipliné qu'il faut les placer derrière des fortifications. Mais pour protéger les forts détachés il faudra faire des sorties; il faudra donc livrer bataille en rase campagne contre un ennemi supérieur et par le nombre et par la confiance que lui auront inspirée ses précédentes victoires; de manière qu'on sera arrivé à ce merveilleux résultat, que pour protéger les forts on renoncera à tous les avantages qu'on pouvait tirer des fortifications. Ce n'est pas tout : que l'ennemi parvienne à s'emparer d'un ou plusieurs de ces forts, — et avec quelques sacrifices je ne vois pas comment on pourra l'en empêcher, — et le voilà maître de positions formidables qui entraîneront en très-peu de temps la chute de la ville elle-même; et ici ce n'est pas mon opinion seulement que je donne, c'est l'opinion des plus grands maîtres dans l'art des fortifications. Vauban, Défense des places, dit : « Si la garnison d'une place est disséminée dans des ouvrages éloignés et qui peuvent être attaqués et pris par un petit nombre d'ennemis,

ils pourront par là être maîtres de la ville avec moins de monde qu'elle n'en renferme. »

Et ailleurs : « Ne jamais porter un ouvrage en avant, que celui qui doit le soutenir ne soit en état de le faire avantageusement. »

Cormontaigne dit, au chapitre 14 du premier volume de son *Mémorial*, en parlant des forts détachés, que beaucoup de militaires osent dire de l'établissement de ces ouvrages que c'est préparer pour l'ennemi des feux et flancs très-contraires à la fortification adjacente.

Au chapitre 6, il dit : « Quelque avantageuse que puisse être la disposition des ouvrages d'une place, elle ne servirait à rien si l'on ne pouvait communiquer avec tous ces ouvrages facilement et sûrement. Un ouvrage qui n'a pas cette condition essentielle devient, par ce seul défaut, inutile et quelquefois nuisible à la place. »

Au chapitre 12 : « Entre toutes les différentes pièces de fortifications que l'art peut ajouter aux places, celles contiguës à l'enceinte méritent la préférence; elles sont bien autrement protégées que celles situées au-delà des glacis; l'expérience nous apprend que l'assiégé s'y défend toujours plus vivement, et que l'établissement y est plus difficile à l'ennemi. »

Au chapitre 14, il dit encore : « S'il se trouvait convenable d'établir plusieurs pièces détachées pour défendre le pourtour ou partie d'une grande place, il faut remarquer que le canon, au-delà de quatre à cinq cents toises de distance, a bien encore des plongées et des ricochets fort dangereux pour les logements et sapes de l'assiégé, mais, à cette distance, les coups sont fort incertains, et la plupart en pure perte; il faudrait alors espacer les pièces relativement à cette observation, c'est-à-dire à cinq cents toises au plus près et à huit cents toises au plus loin les unes des autres, ou de deux cent cinquante à quatre cents toises des objets que l'on prétend protéger par leurs revers. »

Napoléon, *Notes sur le général Rogniat*, dit : « Il vaut mieux centraliser, réunir, rapprocher ses forces, ses canons, ses machines de guerre, que de les disséminer. »

A toutes ces citations, qu'on pourrait multiplier à l'infini, j'ajouterai cependant encore l'autorité du général Valazé, qui, courtisan peu habile, a encouru la disgrâce du château, pour avoir démontré, dans une visite à Vincennes, que le fort de Vincennes était très-nuisible à la défense de Paris et ne pouvait servir que contre ses habitants.

Voilà donc les plus grands ingénieurs, les plus grands hommes de guerre des temps modernes d'accord pour condamner les forts détachés; mais si ces forts étaient réellement assez rapprochés les uns des autres pour pouvoir défendre la place, ils le seraient évidemment aussi pour la foudroyer ou pour intercepter toutes ses communications; de plus l'établissement de pareils forts coûterait autant, et imposerait des servitudes plus onéreuses, qu'une enceinte continue aussi forte et construite sur la même ligne, et cependant une enceinte à une pareille distance mettrait la ville bien autrement à l'abri que ces misérables bastilles, qui n'épargnent pas même une enceinte plus rétrécie, ce qui double encore la dépense. Je tâcherai de prouver en quelques mots que le nombre de gardes nationaux serait bien plus que suffisant pour défendre une enceinte aussi étendue.

En donnant à l'enceinte continue une circonférence de 64 kilomètres ou 16 lieues, et c'est plus que ne comportent les forts détachés projetés, on aura environ 150 fronts, représentant des côtés extérieurs de 370 mètres, terme moyen.

En suivant Vauban, s'il faut 500 hommes par bastion dans une place ordinaire, ce chiffre doit diminuer à mesure que la place s'agrandit. Cependant, comme on ne peut mettre la garde nationale sur la même ligne que les troupes, ni lui imposer un service aussi fatigant et aussi rigoureux, nous admettrons le chiffre énorme de 1,000 hommes par bastion ou de 150,000 hommes pour toute la place. En 1836, le chiffre officiel de la population de Paris était de 909,126 âmes, et celui du département de la Seine de 1,106,891.

Avec une enceinte de seize lieues, presque toute cette population serait renfermée dans la ville, et avec l'augmentation qui a dû avoir lieu depuis, son total monterait certainement en très-peu de temps, si ce n'est déjà à présent, à plus de douze cent mille âmes, pouvant mettre sur pied plus de deux cent mille hommes armés, c'est-à-dire beaucoup plus qu'il n'en faudrait, même avec le chiffre exagéré de mille hommes par bastion.

Je résume maintenant, d'après l'excellent ouvrage de M. Bois-le-Comte, toutes les objections contre les forts détachés, et je dis qu'ils doivent être proscrits :

1° Parce qu'avec leur secours, un gouvernement traître ou tyrannique peut se rendre maître absolu de la ville et, par suite, de la France;

2° Parce qu'en cas de guerre, ils diminuent le chiffre de l'armée, disséminent la défense, isolent l'armée de la population, le gouvernement de la ville, et donnent ainsi des chances à la trahison, à la lâcheté et à la faiblesse;

3° Parce que les forts ne suffisent pas pour empêcher l'ennemi de passer et d'arriver aux murs d'enceinte, et alors il faut ou les lier par une fortification secondaire, ou compter

sur l'enceinte qui est derrière. Il en résulte que les forts ne vaudront qu'à condition de former enceinte continue et d'avoir une seconde enceinte continue derrière. Ne vaut-il pas mieux en avoir une seule bonne, un peu plus étendue?

4° Parce que les forts ne peuvent se soutenir entre eux à cause des différences de niveau et des constructions intermédiaires, et que, par les mêmes raisons, ils n'ont aucune communication assurée avec le centre de la défense; qu'ainsi, et dès son arrivée, l'ennemi pourra les attaquer et les prendre séparément, sans qu'on puisse venir à leur secours autrement que par une bataille en rase campagne. Une pareille opération de la part de l'ennemi aura d'autant plus de chances de succès, que ces forts présenteront pour le soldat tous les inconvénients des petites places de guerre, et que la corruption même pourra être essayée et réussir sur quelques-uns des commandants;

5° Parce que l'ennemi, de même qu'un tyran, trouvera dans ces forts, et avec peu de monde, un moyen assuré d'occupation contre Paris qui lui permettra de faire du reste de la France tout ce qu'il voudra;

6° Parce qu'enfin, en cas de revers, ils appellent l'armée vers le centre et concentrent la défense générale sous Paris; tandis que le problème à résoudre est de mettre Paris à l'abri par une défense organisée pour sa population, pendant que l'armée manœuvre sur le flanc et les derrières des colonnes envahissantes.

Je crois avoir démontré qu'aucune raison ne peut justifier l'établissement des forts détachés. Entourez Paris d'une enceinte, ajoutez à cette enceinte tous les ouvrages tels que demi-lunes, contre-escarpes revêtues, etc., qui peuvent la rendre plus formidable, rien de mieux; la France vous en saura gré, et elle ne reculera pas devant une dépense aussi utile et aussi nécessaire. Mais pas de citadelles! pas de bastilles! Là où de pareils ouvrages s'élèvent, là on travaille pour le despotisme et la trahison, et non pour le peuple et la liberté, non pour la France.

Lorsqu'en 1833 le général Bernard proposa son malencontreux projet de forts détachés, il échoua devant les républiques générales, et le gouvernement, feignant de céder à la puissance de l'opinion, parut avoir renoncé à ses bastilles; mais il n'en continua pas moins de faire élever à bas bruit quelques ouvrages qui se rattachaient toujours à son système favori. Depuis lors, la tempête des colères monarchiques s'est amoncelée sur la France, et le pouvoir, en habile qu'il est, a profité des bruits de guerre pour insinuer qu'il était nécessaire de fortifier Paris. Cette fois il a été assez adroit pour ne pas heurter l'opinion et pour se concilier même pendant quelques jours l'assentiment de la presse opposante; mais quelques révélations faites à propos sur ses projets anti-populaires sont venues éventer la mine, et les habitants de la capitale commencent à comprendre qu'ils sont dupes de leur bonne foi. Voici sur les travaux du comité de défense quelques éclaircissements qui porteront la lumière sur le projet de fortification de M. Thiers.

Ce fut en 1838 que ce comité présenta son projet; il était composé de MM. Rogniat, Dode de la Brunerie et Daullé, généraux du génie; pour l'artillerie, de MM. d'Anthouard (président), Charbonnel et Caraman; ce dernier était rapporteur. L'état-major était représenté par MM. les généraux Guilleminot, Saint-Cyr-Nugues, Pelet et Delort.

Voici maintenant l'opinion défendue par ces messieurs : Les généraux Rogniat, Daullé, d'Anthouard et Delort étaient les partisans des forts détachés.

MM. Caraman, Guilleminot, Saint-Cyr-Nugues et Pelet soutenaient l'opinion plus populaire de l'enceinte continue.

MM. Dode de la Brunerie et Charbonnel restèrent longtemps indécis entre les deux systèmes; un événement inattendu vint fixer leur opinion : le général Caraman étant mort en Afrique, il fut remplacé dans ses fonctions par M. Bon de Lignins. Ce dernier suivit d'abord la même ligne de conduite que son prédécesseur; mais par un de ces revirements qu'on ne saurait expliquer, ou plutôt dont la cause serait sans doute facile à découvrir si l'on n'éprouvait de la répugnance à en faire la recherche, il déserta bientôt la cause de l'enceinte continue et commença à défendre les forts détachés; il entraîna avec lui, par des motifs qui nous sont inconnus, les généraux Dode et Charbonnel.

Dans toute cette affaire, le génie a eu la haute main; c'est à son influence que l'on doit l'adoption du système qui est aujourd'hui l'objet de l'animadversion publique. Les généraux d'état-major, au contraire, ont constamment été les défenseurs du seul système qui répondit à l'attente de la nation, c'est-à-dire de celui qui consistait à mettre la capitale à l'abri d'un coup de main, sans porter ombrage à la population. On leur doit la justice de séparer d'eux le général Delort que sa position obligeait à défendre l'opinion du château, bien que son intervention dans les travaux du comité n'eût qu'une valeur numérique, car cet officier-général est par son instruction bien au-dessous des fonctions qu'il avait à remplir.

Lorsque les membres du comité se séparèrent, le général Saint-Cyr-Nugues laissa une protestation contre le système adopté. Quant aux généraux Guilleminot et Pelet, tout en

parlant ses convictions, ils n'ont pas osé protester, ce qui tient à leur caractère méticuleux qui neutralise constamment leurs bonnes intentions. Cependant on affirme que le général Pelet, voyant l'inutilité des efforts de l'opposition pour ramener ses collègues à une opinion plus raisonnable, quitta brusquement le comité, les yeux pleins de larmes de rage; manifestation impuissante dans des circonstances si graves!

Le secret fut recommandé à tous les membres du comité, et ces faits ne seraient pas encore connus si la mort, en frappant plusieurs d'entre eux, n'eût permis de soulever le voile qui cachait ces honteux mystères.

A mesure que les événements grandissent à l'extérieur, le pouvoir, si intéressé à concilier les esprits, semble s'abandonner, de gaieté de cœur, à des actes de violence et d'illégalité contre les citoyens les plus inoffensifs.

Qui eût pensé que, dans la ville si paisible de Montbrison, messieurs du gouvernement eussent cru apercevoir un foyer de conspiration? Cependant, le 23 courant, en vertu d'une commission rogatoire décernée par M. Zangiacomini, une perquisition a été faite au domicile de M. Nermon, avocat du barreau montbrisonnais. M. Nermon était absent; on n'a pas craint de violer son domicile, de scruter, en son absence, tous les secrets de son cabinet et de son intimité. On ne s'est pas rappelé l'énergique protestation du barreau de Paris contre une mesure semblable exercée contre un membre de l'ordre.

La correspondance de M. Nermon a été saisie. Dans cette correspondance se trouvaient les noms de M. Duché, avocat, de M. Blancsubé, docteur-médecin, de M. Béliard, rédacteur du *Journal de Saint-Etienne*, de M. Grandjasse, rédacteur de l'*Ami des Ouvriers*. Une perquisition a été faite au domicile de ces messieurs à Saint-Etienne. M. Duché se trouvait aussi absent de son domicile quand les hommes de la police y sont entrés par violence. On a fouillé partout. Ne trouvant rien de répréhensible, on a été sur le point de saisir, comme pièces probantes d'un complot, d'anciennes copies de thème grec où l'on croyait reconnaître une écriture sympathique et révolutionnaire.

Chez M. le docteur Blancsubé, on a saisi toutes les pièces et listes relatives à la réforme électorale et même plusieurs documents relatifs à une réorganisation médicale.

Un mandat d'amener était décerné contre M. Nermon qui se trouvait chez M. Duché, son ami, quand la police est venue frapper à la porte. Ces messieurs, ayant entendu un mouvement extraordinaire, n'ont point ouvert. Un instant après, ils sont descendus ensemble, ont traversé les rangs de la police et sont allés s'informer de la cause de tout ce mouvement. Peu de temps après, la force publique a pénétré par violence dans les appartements de M. Duché. Il est facile de comprendre que toutes ces mesures n'ont pu avoir lieu sans causer une certaine agitation.

Maintenant, nous le demandons, en vertu de quelles lois les hommes du pouvoir se permettent-ils de violer, en leur absence, le domicile de citoyens honorables? Qui peut désormais être assuré de voir respecter son foyer domestique?

Voici quelle était la cause de tout cet absurde étalage de violence. Il paraît qu'une visite domiciliaire aurait eu lieu chez un docteur en droit, avocat au barreau de Paris, avec lequel M. Nermon était en correspondance; qu'une lettre aurait été saisie, dans laquelle M. Nermon parlait d'une association d'ouvriers qui est sur le point de s'organiser à Saint-Etienne comme dans beaucoup d'autres villes manufacturières. M. Nermon avait été consulté par des chefs d'atelier de Saint-Etienne sur la forme à donner à cette association tout industrielle et complètement étrangère à la politique; il en avait référé à son ami de Paris, parfaitement éclairé sur ces sortes d'associations qui sont réclamées même par plusieurs hommes du pouvoir.

### Chronique Lyonnaise.

Une enquête est ouverte à la préfecture du Rhône sur un avant-projet pour l'établissement sur la rive droite du Rhône, en amont et en aval du pont de la Guillotière, d'un port submersible destiné au stationnement, au chargement et au déchargement des bateaux à vapeur.

L'enquête durera un mois.

Dans la nuit du 27 au 28 septembre, le nommé Simalty, ancien militaire, âgé d'environ 60 ans, s'est laissé tomber d'une fenêtre au troisième étage dans la cour d'une maison de la rue Thomassin où il était domicilié. Ce malheureux, qui était, dit-on, en état d'ivresse, est mort instantanément.

Un enfant de six ans a été écrasé hier, aux abords du pont de la Guillotière, par un cabriolet venant de Lyon. Nous ignorons si ce malheur doit être attribué à quelque coupable négligence de la part du conducteur; dans tous les cas, il nous paraît que, la police exerçant une active surveillance dans les lieux où la circulation des voitures présente tant de dangers, de tels accidents ne seraient pas à déplorer.

Plusieurs chefs d'établissements publics aux Brotteaux nous adressent des plaintes sur la manière incomplète dont se fait chez eux le service de l'éclairage au gaz. Il paraîtrait que, par suite de négligences de la part des agents inférieurs, l'éclairage manque quelquefois. Nous signalons à l'administration ces faits qui peuvent être préjudiciables aux chefs d'établissements.

Nous recevons des plaintes répétées sur la négligence des divers services publics. Dans certains quartiers l'éclairage de nuit est fort négligé; dans d'autres c'est le pavé qui se trouve en un tel état de délabrement que piétons et voitures n'y peuvent réellement circuler sans être exposés à de continus accidents.

Nous mentionnons ces plaintes afin qu'il soit porté remède par qui de droit aux divers faits qui les ont suggérées.

On écrit du Pont-Saint-Esprit, le 21 septembre :

« Les journaux vous auront déjà parlé de l'orage qui a éclaté sur notre ville et sur les pays voisins le 17 et le 18. Voici quelques détails sur ces terribles moments :

« L'ouragan a commencé pendant la nuit; il a duré quatre heures, avec des tonnerres épouvantables. On ne peut calculer encore les désastres qui ont affligé la contrée.

« Nos routes, nos chemins vicinaux et d'exploitation sont devenus impraticables; on ne trouve partout que ponts renversés, murailles écroulées; des maisons même ont été emportées par les torrents qui se précipitaient des hauteurs voisines.

« Dans le terroir dit *Alexandre*, un malheureux paysan, homme d'un grand âge, qui habitait une métairie avec sa femme et sa petite-fille, âgée de dix-huit ans, a vu sa chau-

mière envahie. Craignant d'être ensevelis sous les ruines, tous trois sont sortis au milieu des ténèbres; à l'instant même, l'édifice s'est écroulé, ne laissant debout que le pan de mur où s'ouvrait la porte d'entrée.

« La vieille femme s'est cramponnée au loquet, son mari au tronc d'un peuplier; la jeune fille embrassait fortement un murier voisin; mais cet arbre, déraciné par les eaux, est tombé, et les malheureux vieillards ont vu leur enfant périr devant eux, sans pouvoir la secourir. Le corps a été retrouvé le lendemain au milieu d'un champ.

« Au Pont-Saint-Esprit, les fossés de la citadelle ont été submergés entièrement; l'eau a pénétré dans le corps-de-garde et chassé les soldats, très-heureusement pour eux; car, deux minutes plus tard, tous auraient péri, le plancher s'étant écroulé. Les environs de la citadelle offrent le spectacle d'un vrai chaos. Les pavés ont été arrachés et le roc mis à découvert.

« Dans la maison connue sous le nom de Maison-du-Roi, les eaux pénétraient en même temps par les fissures d'une porte ouverte, à la hauteur de la grande route, et par le troisième étage, où une autre porte s'ouvre au niveau de notre pont. Tous les greniers, magasins et appartements furent bientôt inondés: il fallut percer les planches pour donner un passage à l'eau, et plusieurs personnes coururent de grands dangers.

« On dit que le même orage a été encore plus désastreux dans les communes de Bollène, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Pierrelatte, Donzère et Montélimart. Beaucoup de chevaux et de bestiaux ont péri dans leurs étables. »

— M. Szczepanowski, le guitariste qui a donné il y a quelques jours des représentations au Grand-Théâtre, se fera entendre ce soir, 29, dans les salons du Jockey-Club.

### NOUVELLES D'ORIENT.

On disait aujourd'hui à la bourse que Mehemet-Ali avait répondu, en apprenant l'excommunication, qu'il la regardait comme non avenue, parce qu'elle n'était que le résultat des investigations des chrétiens. On disait encore que les consuls avaient quitté Alexandrie. Selon d'autres, il ne s'agissait pas des consuls d'Alexandrie, mais de ceux de Beyrouth. Enfin, on assurait que cette dernière ville avait été prise. Ces nouvelles ont occasionné de la baisse sur le cours des rentes. (Commerce.)

Tandis que la *Presse* dit savoir que l'affection dont Mehemet-Ali est atteint présente de la gravité, le *Constitutionnel* annonce que le pacha est entièrement rétabli, qu'il pousse les armements avec une nouvelle énergie, et que jamais il n'a montré plus de calme et d'activité.

Nous recevons ce soir de Constantinople, dit *l'Univers*, une lettre du 7 septembre, où nous lisons :

« La flotte russe, forte de treize vaisseaux de ligne, est en rade de Sébastopol, prête à mettre à la voile au premier signal, afin d'amener l'armée russe dans le Bosphore. L'Angleterre cherche à précipiter les événements en Egypte, dans l'espoir d'éviter une intervention des forces russes. La Russie, comme de raison, travaille à tout ralentir, afin de se rendre nécessaire.

« Cette mésintelligence sourde peut être heureuse pour la France. Mais nous avons perdu la confiance de la Porte, qui nous préférerait à tous, et sur qui nous pouvions tant.

« La Porte fait filer des troupes dans l'île de Chypre, pour les faire ensuite passer en Syrie; on a déjà transporté ainsi plus de six mille hommes. M. Onfroy, un des légitimistes français qui ont joué un rôle dans l'insurrection de Syrie, est ici; il a demandé à la Porte d'être envoyé officiellement dans ce pays. Jusqu'à présent sa demande a été écartée. Rifaat-Bey est attendu ici après-demain; on compte qu'il apportera la nouvelle des premières opérations des flottes combinées contre Alexandrie. »

### NOUVELLES D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 21 septembre. — Je vous envoie mon journal de la semaine; il contient des faits assez importants.

Lundi 14. — L'affaire des poudres reste couverte d'un voile impénétrable. Cependant l'instruction se poursuit avec activité et la police continue ses recherches.

Le convoi du Fondouck n'est pas encore de retour; il est sans doute retardé par la démolition du camp de Kara-Mustapha.

Tous les employés faisant partie de l'expédition qui doit escorter des convois pour Milianah et Medeah ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir du 20 au 24.

Mardi 15. — Le convoi du Fondouck vient d'arriver, emmenant avec lui 400 malades des garnisons de ce camp et de Kara-Mustapha, pris parmi ceux qui avaient le plus besoin de venir dans de meilleurs hôpitaux. Le poste de Kara-Mustapha a été démoli; les matériaux qui n'ont pas été brûlés ont été apportés au Fondouck; les blockaus en planches ont été rapportés à Alger. On a laissé 40 hommes et deux pièces de canon dans le réduit en pierres qui existait au camp. La colonne qui escortait ce convoi se composait de 4,400 zouaves, 600 hommes du 2<sup>e</sup> léger et cinq escadrons de cavalerie; elle aperçut les Arabes, mais ceux-ci se tinrent toujours hors de la portée du canon. Au retour, elle fut inquiétée sur l'arrière-garde, mais il lui suffit d'une charge de cavalerie pour disperser les Arabes.

Les hôpitaux du Dey et de la Salpêtrière sont tellement encombrés de malades, que ceux qui sont arrivés aujourd'hui du Fondouck sont obligés de coucher dans les cours jusqu'à ce qu'on ait dressé des tentes ou évacué sur Mustapha un convoi de convalescents. La mortalité est assez grande; on fait usage de la chaux au cimetière.

M. le général de cavalerie Blanquefort est dans un état qui fait désespérer de ses jours; il est atteint d'une dysenterie épidémique qui fait beaucoup de ravages cette année dans toute l'Algérie.

Mercredi 16. — Le général Blanquefort est mort; l'Afrique nous a fait éprouver cette année des pertes bien sensibles.

Le bateau à vapeur *Achéron*, après avoir embarqué des munitions de toute espèce, est parti pour Cherchell, ayant à son bord M. le directeur de l'intérieur et des officiers supérieurs du génie chargés d'indiquer les moyens de mettre les navires à l'abri du vent dans ce port. On croit que les travaux commenceront cet hiver.

Jeudi 17. — Les honneurs funèbres ont été rendus à M. le général Blanquefort avec toute la pompe qu'on peut déployer ici pour une pareille cérémonie. Toutes les troupes, génie, artillerie, cavalerie, infanterie, étaient réunies sur la place du Gouvernement. Les autorités étaient au cortège ayant en tête M. le maréchal-gouverneur. Les restes mortels du général ont été déposés dans le cimetière des Consuls à côté de tant de braves qui ont déjà payé de leur vie la glorieuse conquête de l'Algérie. Avant de se séparer pour toujours de celui qui fut leur chef et leur ami, les généraux Bourjolly et Changarnier ont rappelé les services rendus par lui à la France et les beaux exemples qu'il a donnés à la génération à laquelle appartient

désormais l'honneur de défendre l'héritage que nous ont légué les guerres de la république et de l'empire.

Vendredi 18. — *L'Achéron* est de retour de Cherchell.

Samedi 19. — Le général Changarnier est parti hier pour la Maison-Carrée avec 800 zouaves, 400 hommes du 2<sup>e</sup> léger, quelques tirailleurs de Vincennes et 4 escadrons de cavalerie. Il a quitté la Maison-Carrée la nuit dernière se dirigeant du côté de Kara-Mustapha.

Dimanche 20. — Le convoi de Bouffarick est de retour; il a ramené quelques malades.

L'aide-de-camp du général Changarnier vient d'arriver et annonce que le corps de Ben-Salem, surpris dans un ravin près de l'emplacement du camp de Kara-Mustapha, a été mis dans une complète déroute. Les Arabes, en voyant qu'ils avaient affaire à des troupes françaises, ont voulu fuir; mais nos soldats divisés en trois colonnes les ont assaillis avec tant de vigueur que 130 Arabes sont restés morts sur le champ de bataille; le ravin en était rempli. Quand les troupes ont été lassées de tuer, le général a ordonné de faire quelques prisonniers, et une douzaine d'Arabes ont ainsi échappé à une mort certaine. Hadji-Omar, caïd des Issers, a été tué par un maréchal-logis, et le caïd des Aribis par le colonel Tartas; le général Changarnier a eu un cheval tué sous lui. Nous n'avons eu dans cette brillante affaire que 2 zouaves tués et 3 blessés. On a remarqué que toutes les fois que le général Changarnier est à la tête d'une expédition, il obtient d'immenses résultats avec peu de monde et des pertes très-légères.

A trois heures, une compagnie de zouaves arrive amenant 14 prisonniers sales et dégoûtants; un d'entre eux n'a pas plus de quinze ans. Après avoir pris les ordres du maréchal, l'officier commandant les a conduits à la prison militaire. On va, dit-on, proposer leur échange contre les soldats du 3<sup>e</sup> léger que les Arabes nous ont enlevés dans la malheureuse affaire de Koleah.

Voici quelques particularités que nous tenons d'un zouave. Lorsque les Arabes ont été attaqués, ils étaient occupés à faire le couscous et le café dont les zouaves ont profité après l'affaire. Les sentinelles ennemies ont crié: *Qui vive!* mais, comme il faisait encore nuit, les indigènes de la Maison-Carrée que le général avait amenés répondirent: *Amis!* Les Arabes crurent que c'était un renfort qui leur arrivait et se laissèrent surprendre. On a trouvé au camp un butin assez considérable en chevaux et harnachements, fusils, vivres, etc. On a trouvé sur Hadji-Omar des lettres par lesquelles il convoquait les Kabyles pour demain lundi et leur donnait l'ordre de prendre pour trois jours de vivres.

ORAN, le 17 septembre. — Le 6, les Arabes ennemis se sont présentés en grand nombre près de Mizerghinn. Un bataillon du 13<sup>e</sup> léger, deux bataillons du 41<sup>e</sup> de ligne et les spahis qui occupent ce point prirent les armes et marchèrent à l'ennemi qui ne tint nulle part; on le chassa bien au-delà de Bridia, l'infanterie longeant les montagnes au nord et la cavalerie les bords du lac. En passant le défilé, on laissa en embuscade 200 hommes et 2 pièces de canon; on prévoyait que l'ennemi viendrait occuper cette position pour inquiéter nos troupes dans leur mouvement de retraite. Afin de l'y engager, la colonne, en effectuant son retour, appuya à droite du défilé, afin de donner le temps aux Arabes de l'y précéder, ce qui eut lieu; mais, en arrivant sur ce point, l'ennemi fut reçu par un feu très-vif d'infanterie et d'artillerie qui lui fit éprouver des pertes; il a eu quinze hommes tués et beaucoup de blessés. Nous avons eu quinze hommes blessés assez légèrement; un officier du 41<sup>e</sup> a eu la cuisse traversée d'une balle; le cheval du colonel Youssouf a été blessé. C'était le lieutenant-colonel Smitt du 13<sup>e</sup> léger qui commandait la colonne.

Le 8, deux hommes du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, qui avaient été enlevés isolément par les maraudeurs ennemis, sont parvenus à se soustraire à leurs patrons et se sont présentés à Arsew d'où ils ont été immédiatement dirigés sur Oran. Un de ces hommes était chez les Arabes depuis plusieurs mois; il a vu Tekdempt qui n'a, dit-il, pour défense qu'une simple chemise ne pouvant opposer qu'une faible résistance. Les cavaliers arabes vont en trois jours de Mascara à Tekdempt; il en faut six à l'infanterie. Il y a de l'eau en abondance sur cette route.

Abd-el-Kader et les principaux personnages des tribus sont campés à la Scibia, à quelques lieues de Mascara. Il n'y a pas de rassemblement sur l'Habra en ce moment. Pendant le temps que Mustapha Ben-Thamy y a tenu des troupes, il a fait exécuter quelques travaux pour encaisser la rivière de l'Habra et nettoyer les alentours, afin que l'eau fût bonne pour les troupes du camp. Les Garabas ont leurs douars sur les deux rives du Sigg; ils montent souvent à cheval pour faire des battues. Les Garabas ont 1,800 chevaux et peuvent fournir 1,200 cavaliers complètement armés et équipés.

Les Arabes s'attendent à nos incursions; ils disent qu'on brûlera Mascara et peut-être aussi Tlemcen, qu'ils ne défendront pas ces villes, qu'ils laisseront nos colonnes s'enfoncer dans l'intérieur pour les harceler à leur retour dans les passages difficiles et les anéantir s'ils trouvent une bonne occasion. On dit qu'Ab-el-Kader a envoyé sa femme et ses objets précieux à Aïn-Mady; il fait construire un fort dans les montagnes au-delà de Tlemcen; c'est là que sont dirigées les munitions de guerre qu'il tire de dehors.

Une garnison nombreuse a été installée aujourd'hui au Luxembourg pour en former la garde pendant le jugement de l'affaire du 6 août. Infanterie et cavalerie, rien n'y manque.

La visite de la prison a été faite; on l'a trouvée en état, et les prisonniers doivent y être transférés cette nuit.

Le procès commence lundi à midi, et les ouvriers travaillent encore à mettre en ordre la salle des séances; cependant les mesures sont prises pour que tout soit prêt lundi matin. L'audience se tiendra dans la nouvelle salle; l'ancienne servira de chambre du conseil.

On assure qu'il est fortement question au ministère de la guerre d'un projet d'ordonnance tendant à faire participer les armes spéciales, dans les corps de nouvelle formation, à l'avancement immense qui va résulter de l'organisation de neuf bataillons de tirailleurs, de douze régiments d'infanterie et six régiments de cavalerie. Il ne s'agit de rien moins que d'une promotion de plus de 2,000 officiers de tout grade.

On lit dans la *Presse* :

C'est comme au bon temps du Directoire; on fait des marchés qui donneront lieu à des fortunes scandaleuses. Un marché de 3,000 chevaux, passé avec le gouvernement à raison de 550 fr., a été remis à un sous-traitant, puis à un autre qui a pris la fourniture au prix de 400 f. 150 f. de différence par tête de cheval!

### Faits Divers.

Par ordonnance du 8 septembre, M. Chambry, lieutenant-colonel au 35<sup>e</sup> de ligne, est nommé colonel du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, actuellement en Afrique.

L'une de nos plus grandes illustrations militaires, le maréchal Macdonald, duc de Tarente, vient de mourir dans son château de Courcelles, près de Gien (Loiret), à l'âge de 75 ans. Son corps sera déposé aux Invalides.

Le maréchal duc de Tarente laisse un fils âgé de 15 ans.

— M. le lieutenant-général baron Fririon, commandant de l'hôpital royal des Invalides, est mort le 25 septembre. Ses obsèques ont eu lieu le dimanche 27, à onze heures, à Saint-Louis-des-Invalides.

On écrit de Campagnac (Aveyron), 20 septembre :

Dans notre département où l'esprit de progrès est si lent à pénétrer, la réforme trouvera, cette année, beaucoup de partisans. Déjà, dans beaucoup de localités, des comités s'organisent, et de nombreuses pétitions sont en circulation. Nous devons surtout mentionner Millau, la ville patriotique de l'Aveyron, qui fournira, sans compter, plus de mille adhésions à la réforme. A Campagnac, le zèle des patriotes n'est pas près de se ralentir. Notre pétition, dont vous trouverez le texte ci-après, se couvre de signatures; les vœux qu'elle exprime, nous les avons adressés à la chambre pendant deux années consécutives. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous arborons parmi nous le drapeau de la réforme.

**PÉTITION RÉFORMISTE DE CAMPAGNAC (AVEYRON).**

**A MM. les membres de la chambre des députés.**

Messieurs,

Réforme ! réforme ! tel est le cri qui retentit, puissant, énergique, des Pyrénées au Rhin, des Alpes à la vieille Armorique.

Notre humble mais patriotique localité ne veut et ne peut rester étrangère au grand mouvement d'opinion qui agite le pays. En conséquence, nous demandons, forts de notre droit et comptant sur votre justice :

1° Que tout citoyen soit électeur ;

2° Que tout électeur soit éligible ;

3° Qu'une rétribution soit allouée aux représentants de la nation. Rappelez-vous, Messieurs, dans cette circonstance, que vous relevez tous du peuple souverain, et vous remplirez dignement votre mandat; la France tout entière vous bénira, car vous lui épargnerez de nouvelles luttes et peut-être de sanglantes catastrophes.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très-dévoués concitoyens.

**BANQUET RÉFORMISTE DE MONTAUDOUX.**

(Suite et fin.)

(Suite et fin. — Voir le Censeur d'hier.)

Le président du banquet :

Vous venez d'entendre avec quelle odieuse ténacité la calomnie s'attache à vous, et cherche à dénaturer vos actes les plus inoffensifs. N'en doutez pas, elle veille en ce moment autour de vous, épiant sa proie; je vous recommande la surveillance la plus rigoureuse; que tout désordre soit réprimé sur-le-champ et le perturbateur expulsé. La sagesse et la modération doivent être le privilège de la force.

Les convives se dispersent, par groupes de quinze à vingt personnes, sur le plateau et les flanes du monticule; des commissaires sont chargés de la distribution des vivres qui avaient été réunis en commun à l'instant de l'arrivée. D'autres commissaires, au nombre de quatorze, s'occupent de faire signer les pétitions pour la réforme électorale; mais ils sont bientôt obligés d'y renoncer, à cause de l'immensité du nombre des convives, nombre qui s'accroît à chaque minute de nouveaux arrivants; on annonce que la pétition sera présentée à la signature par des commissaires de chaque localité.

Le repas terminé, les convives sont invités à se former en cercle. Le président se place au centre et appelle successivement, suivant leur rôle d'inscription, tous ceux qui ont présenté des toasts au contrôle du comité provisoire.

Ces toasts ont été nombreux; nous nous contenterons de reproduire les principaux, et de mentionner les autres. Le premier toast a été porté à la réforme électorale.

Par M. Roussel, du Petit-Pérignat :

**A l'unité sociale et politique!** L'unité politique ne saurait exister là où le pouvoir et les citoyens ont un intérêt distinct et opposé. Une pareille organisation porte en elle-même des germes de déliance et de division.

Il faut que la volonté du législateur soit d'accord avec celle du pouvoir exécutif. Il faut que le gouvernement et le pays ne fassent qu'un. Entre eux il ne doit exister aucune entrave capable de ralentir leur action réciproque.

Disons donc à l'unité politique et sociale, c'est-à-dire à une organisation qui confonde dans un intérêt commun, celui de l'état, tous les intérêts individuels !

Par M. E. Combey, du Pont-du-Château :

**Aux progrès immédiatement réalisables!** Pour réaliser le progrès, il faut un gouvernement qui, au lieu de combattre les tendances progressives de la société, recherche et prenne l'initiative de toutes les améliorations réalisables; un gouvernement enfin qui, au lieu de désemparer et d'isoler les citoyens, facilite les communications de la pensée et les échanges de toutes les productions !

Mais ce gouvernement ne peut être que le résultat, l'émanation de la volonté nationale librement et consciencieusement exprimée.

La première chose à faire est donc de consulter cette volonté. Pour cela il n'y a qu'un moyen, c'est d'appeler tous les citoyens à la nomination des représentants du pays; de cette manière, mais de cette manière seulement, on aura une base solide sur laquelle on pourra fonder un gouvernement dont la légitimité sera incontestable. Ce gouvernement sera fort, parce qu'il sera l'expression la plus complète de l'opinion universelle; il sera juste, parce que, procédant de tous, il n'aura aucune caste, aucune portion de la nation à ménager; il sera progressif, parce qu'il ne pourra pas se regarder comme existant par lui-même, parce qu'il se retrempera dans l'élection où il puisera la connaissance de tous les besoins sociaux.

Ce gouvernement ne craindra ni l'anarchie ni les émeutes, parce qu'il ne pourrait avoir pour adversaires que les ennemis du bien public, et que ces derniers n'oseraient jamais s'attaquer à la population entière, alors intéressée au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois.

Il ralliera les masses, parce qu'il accordera au travail les avantages qui lui ont été refusés jusqu'à ce jour; il prévendra ces crises commerciales qui se reproduisent avec une périodicité si funeste, parce qu'il mettra la production en rapport avec la consommation; il protégera et rétribuera la science et les arts, parce qu'il les regardera comme les éléments de la richesse publique, et non comme un tribut offert par quelques flatteries à la tyrannie et à ses suppôts. Il sera, en un mot, le premier et le plus important des progrès à réaliser.

Par M. Tartarat-Taillandier :

**Au travail!** C'est la première et la plus sainte des lois. Nul ne saurait s'en affranchir sans blasphème contre la divinité, sans crime contre ses semblables. La terre ne pourrait satisfaire à nos besoins sans le travail; celui donc qui consomme sans produire est un parasite ou un larron !

Le travail est inégalement réparti, parce que les peuples ont été

mal gouvernés jusqu'à ce jour; il est mal rétribué, parce que les instruments de la production, terres ou capitaux, se trouvent entre les mains de quelques-uns seulement, et que l'ouvrier est obligé de se soumettre aux conditions qu'on lui impose, s'il ne veut mourir de faim ou se révolter.

Mais il viendra une époque où les hommes de la même nation, au lieu d'être divisés en oisifs et en travailleurs, formeront une véritable société dont les membres auront le même intérêt, poursuivront le même but.

Alors les fruits du travail, au lieu d'être la proie de quelques-uns, seront le partage de tous ceux qui auront concouru à la production; et celle-ci ne sera pas abandonnée aux chances du hasard et du caprice.

Par M. Quinsat :

**A la résurrection de la Pologne!**

Par un citoyen :

**A la réalisation de l'égalité!** Est-il aujourd'hui un homme de sens qui osât réclamer pour la France actuelle le rétablissement de la féodalité, la réorganisation du système des castes?... Et cependant, citoyens, tous ces privilèges qui nous paraissent si exorbitants, si monstrueux, étaient le corollaire, la conséquence forcée de ce principe encore existant qui consacre l'inégale répartition des avantages et des charges de la société. Jadis, on naissait noble ou vilain, serf ou seigneur, colonel ou milicien, absolument comme on naît aujourd'hui oisif ou prolétaire, millionnaire ou mendiant des rues.

Le rang, la place que l'on devait occuper étaient invariablement et inflexiblement désignés par le fait seul de la naissance. Qu'y a-t-il de changé aujourd'hui?... Le fils du pauvre cultivateur, du modeste ouvrier, n'est-il pas fatalement relégué dans l'humble condition de son père? La société n'est-elle pas toujours divisée en deux camps, d'un côté ceux qui produisent, de l'autre ceux qui consomment sans produire? n'est-ce pas toujours l'association des abeilles et des frelons?

La charte consacre l'admissibilité de tous aux emplois. Simples que nous étions! Nous nous imaginions que les emplois devaient être des charges, des fonctions imposées par la société aux citoyens capables de les remplir. Nous nous trompions: ce sont des récompenses, des primes d'encouragement offertes aux plus serviles, aux plus adroits serviteurs de la monarchie!

**Tous les Français sont également admissibles aux emplois civils et militaires.** Mais c'est un leurre que cette déclaration! Qui de nous ignore que, pour la plupart de ces emplois, de ces dignités généralement salariées, le pouvoir exige des conditions que l'on ne saurait trouver que chez un petit nombre d'hommes?

Est-ce que les ouvriers, les cultivateurs peuvent pourvoir aux frais de l'instruction que vendent les collèges et les écoles? est-ce que les familles pauvres ne sont pas obligées d'exploiter les sueurs de leurs enfants pour leur procurer du pain? Non, tous les Français ne sont pas également admissibles aux emplois. Une pareille déclaration est non-seulement un mensonge, mais une brutale ironie.

**Tous les Français sont égaux devant la loi!** Qu'est-ce à dire? l'égalité n'existe-t-elle qu'en vertu de votre code? est-ce que l'égalité humaine n'est pas un principe supérieur à toutes ces lois qui se nient et se détruisent réciproquement? Que signifie donc cette égalité devant la loi, dans un pays où quelques-uns seulement sont seuls en possession du droit de faire les lois?

**Le commerce est libre, la carrière est ouverte à tous les concurrents.** Il en est de même des sciences, des arts, des religions! Mensonge que tout cela! La concurrence n'est pas possible, raisonnablement parlant, entre ceux qui peuvent, sans avoir à souffrir de la faim et de la misère, supporter le chômage momentané des instruments de travail, et ceux qui attendent du salaire de leur journée le prix du pain qui les a nourris eux et leur famille.

La science et les arts n'ont-ils pas à lutter contre les mêmes inégalités? Nous l'avons vu, quelques-uns seulement peuvent aborder les sciences et les arts, ce sont les riches et leurs enfants.

Le service militaire est obligatoire pour tous les Français. Autre mensonge! Qui de nous ignore que l'impôt de sang que la patrie réclame de ses enfants pèse uniquement sur les pauvres, les riches pouvant facilement y substituer un sacrifice pécuniaire?

Le privilège règne donc encore dans la nation; il est la base de notre organisation politique et sociale, il se retrouve au fond de toutes nos institutions, il vicie tous les rapports scientifiques et industriels des hommes entre eux. Il est la pierre angulaire de la civilisation qui a fini son temps; son abolition sera le signal de la civilisation nouvelle.

Par M. Lassalas :

**A la probité politique!**

Par M. Clémentel :

**A Trélat!** La presse est devenue, pour un grand nombre d'hommes sans conscience, une voie qui conduit à la richesse ou aux honneurs;

Pour d'autres, c'est le moyen de gagner le vivre matériel.

Quelques-uns seulement ont compris qu'elle devait servir à l'enseignement et à la moralisation des peuples.

Gloire à ces derniers! Honte et infamie sur les autres!

Par M. Tartarat, de Beaumont :

**A Béranger!**

Par M. Jules Maigne :

**A la jeunesse!** Sur elle repose tout l'avenir démocratique. Sa tâche est immense et sublime; elle peut bien effrayer celui qui, ne mesurant que la responsabilité qui en résulte, oublie un instant tout ce que Dieu a mis de force et courageuse persévérance dans l'amour de l'humanité.

Nous nous élèverons donc jusqu'à notre devoir si nous observons, en la propagant nous-mêmes, la loi d'amour et de perfectionnement humanitaire, l'égalité des droits et des devoirs, c'est-à-dire la fraternité. Or, l'observance de cette loi sublime me paraît ressortir pleinement de ce que j'appellerai le résumé des vertus démocratiques, le travail et la moralité.

Le travail est la grande dette de l'individu à la famille, le noble effort de chacun vers le bonheur de tous.

La moralité est l'immolation des appétits désordonnés à l'économie générale.

Celui-là travaille qui, par les rudes fatigues de l'agriculture et des arts industriels, par les profondes investigations de la science, fournit un aliment à la satisfaction des besoins physiques de la société. Comme aussi celui-là travaille qui, par les longues méditations de l'intelligence, trouve et répand les règles les plus sûres de l'éducation humanitaire.

Il y a donc ici égalité de devoirs accomplis, par conséquent de droits acquis; il y a donc fraternité.

Celui-là est moral qui ne ravit point en superfluités, au profit de ses passions, le nécessaire de plusieurs autres.

Celui-là est moral qui, loin des appétits énervants et désorganisateur, conserve à la société des forces qui peuvent être nécessaires à son bonheur.

La moralité est donc le devoir accompli, les droits généraux respectés, par conséquent acquis à toute la famille; c'est donc la fraternité.

Soyons donc travailleurs et hommes vraiment moraux. En fondant

la sainteté du travail et de la moralité, nous aurons déjà justifié l'espoir que la démocratie fonde sur la jeunesse.

Par M. Laverie, ouvrier :

**Aux bourgeois démocrates!** Si leur dévouement aux intérêts de la portion la plus humble, la plus nombreuse de la nation, ne trouvait pas, dans la conscience d'un devoir rempli, une juste compensation, qu'ils songent à notre reconnaissance, qu'ils se rappellent que l'avenir conserve fidèlement la mémoire des bienfaiteurs de l'humanité, tandis que les égoïstes ne sauraient se survivre à eux-mêmes.

Que ceux-là aussi qui se sont mêlés à nous avec une arrière-pensée d'exploitation, que ces hommes, sans cœur, sans conscience, qui n'ont vu dans le choix d'une opinion qu'une affaire à conclure, sachent bien qu'ils sont démasqués, que toutes leurs intrigues n'aboutiraient qu'à les couvrir de confusion et d'infamie.

Par M. Maradeix, de Beaumont :

**A l'union des travailleurs!**

Par M. Cougoul, commandant de la garde nationale d'Aubière :

**A la nationalité française!** non pas à cette nationalité étroite et égoïste qui se produit et s'entretient par la conquête, mais à cette nationalité généreuse qui proclame énergiquement, il y a cinquante ans, que tous les peuples sont frères et doivent s'entraider comme les citoyens du même état. Ainsi, notre France proclamait dès lors la glorieuse mission qu'elle s'était imposée, de préparer tous les peuples à l'ère d'égalité et de fraternité qui doit luire sur eux; ainsi plus de conquêtes, mais protection, secours à ceux qui souffrent. En vain, comme il y a cinquante ans, tous les despotes conspirèrent contre nous; comme alors, s'il le faut, quatorze armées et des généraux improvisés sortirent du sein du peuple, et si la lâcheté ou la trahison mettait la France en péril, comme il y a cinquante ans, le peuple la sauverait en frappant les traîtres.

La liste des citoyens inscrits étant épuisée, on procède à la nomination des membres du comité électoral de Clermont, de la banlieue et des diverses localités représentées au banquet, Riom, Pont-du-Château, Maringues, Cournon, Lezoux, Champeix, etc.; de nombreuses adhésions de Thiers, Courpière, Issoire, Saint-Germain, Rochefort, Latour, Luzzilat, ont été adressées au comité avant le banquet. Le comité central se mettra en relation avec les divers comités et publiera, dès qu'elle sera complète, la liste générale des membres qui les composent.

Tous les membres des divers comités ont été choisis parmi les citoyens assistant à la réunion; tous ont été obligés de comparaître et de répondre aux observations qui leur ont été présentées.

La réunion décide qu'un compte-rendu du banquet sera imprimé par les soins du comité. On se sépare au chant de la Marseillaise.

## Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, le 19 septembre. — La junte ayant eu connaissance de la présence à Madrid du général Iriarte, arrivé il y a deux jours de Valence, a aussitôt donné l'ordre de l'arrêter. En ce moment, il est gardé à vue, dans son domicile, par un fort piquet d'infanterie. Cependant on a encore pour sa personne de grands ménagements, quoiqu'il lui soit interdit d'avoir aucune communication avec le dehors. On prétend que le motif de cette mesure exceptionnelle vient de ce que le général Iriarte devait, après être resté quelque temps à Madrid, se diriger vers les provinces basques pour s'acquitter de certaine mission secrète qu'il aurait reçue de la cour de Valence.

Le général Ferraz a demandé quelques instants d'entretien à la junte pour lui communiquer officieusement des renseignements sur ce qu'il a vu pendant son séjour à Valence.

Dans toutes ses dépêches, le duc de la Victoire proteste de son inaltérable dévouement à la constitution. De son côté, la junte ne cesse de lui envoyer tout l'argent qu'elle peut réunir; dernièrement elle a expédié sur Barcelonne 500,000 réaux, et maintenant elle se dispose à faire un second envoi aussi considérable.

Le projet d'une junte centrale n'a pas été définitivement adopté comme d'abord je l'avais pensé; cette résolution grave a été ajournée jusqu'au retour de M. Cortina qui est attendu à chaque instant de Barcelonne.

Quelques Français qui, à tort ou à raison, avaient éveillé l'attention du gouvernement provisoire ont reçu l'ordre de quitter Madrid dans le délai de vingt heures; ils n'ont eu connaissance de la nouvelle que par la remise de leurs passeports.

Un courrier extraordinaire, arrivant à l'instant de Valence, nous apprend qu'une partie de l'ayuntamiento de cette ville s'est rendue au bourg d'Alcira où elle s'est constituée en junte provisoire. Quelques corps de troupes, ainsi que le régiment de Salamanque qui avait été détaché pour comprimer le mouvement, ont fait cause commune avec le peuple. C'est un fait extrêmement grave.

Le baron de Buschental et M. Grimaldi viennent d'être expulsés de Madrid.

Il paraît que des instructions parvenues de Valence au général Aldama lui prescrivent de ne faire aucune démonstration hostile contre les juntes et de disséminer dans le pays les troupes qu'il dirige.

Il s'est manifesté au café Nuevo, habituellement le rendez-vous des progressistes, quelques symptômes d'effervescence qui auraient fini par compromettre la tranquillité. Les uns demandaient la mise en jugement du général Iriarte, d'autres la formation immédiate de la junte centrale dont il avait été question ces jours-ci. Une députation s'est même rendue auprès de la junte; mais celle-ci, par ses exhortations et les mesures qu'elle avait prises, est parvenue à apaiser l'orage.

— Une réunion des principaux banquiers de la capitale a eu lieu avant-hier dans la salle des délibérations de l'ayuntamiento. Elle avait été provoquée par la junte gouvernementale qui, manquant de fonds pour subvenir aux besoins du service, a dû recourir à un emprunt.

— Le lieutenant-général O'Donnel, qui est encore à Valence, se dispose, à ce qu'il paraît, à s'embarquer pour France.

— Nous lisons dans l'*Eco del Comercio* :

« Nous avons appris par une voie sûre que l'ayuntamiento de Valence, ayant résolu d'adresser une supplique à la régente pour la déterminer à se ranger au vœu exprimé par la capitale du royaume, la députation se présente au palais pour déposer son adresse; la régente dit pour toute réponse qu'elle ne recevrait pas la députation. A son retour, l'ayuntamiento a décidé à l'unanimité que dès ce moment la ville ne fournirait plus à la cour de subsides d'aucun genre. »

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

L'Eau O'Meara, dont le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, tout en calmant les maux de dents, n'a pas l'inconvénient de nuire au tissu des gencives.

### Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES  
et en deux lots,

En la salle des criées des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine,  
n<sup>o</sup> 31,

D'IMMEUBLES SITUÉS AUX QUATRE-MAISONS,  
Au lieu dit du Bocage (Guillotière).

Ces immeubles, qui dépendent de l'ancien clos de M<sup>me</sup> Laurent, consistent, savoir :

Le 1<sup>er</sup> lot, en une maison bourgeoise, composée de cinq pièces, bâtiment pour le granger, écurie, vastes remise et fenil, un puits à eau claire, et en un clos de 1 hectare 90 ares environ, cultivé en jardin, terre, luzernière et vigne, espaliers et arbres fruitiers; le tout d'un seul tènement, entièrement clos de murs.

Le 2<sup>e</sup> lot, en un pavillon neuf et 77 ares 50 centiares de fonds, dont la moitié en une vigne en plein rapport, terre et petite pépinière d'arbres à fruits.

Ces immeubles seront adjugés, en deux lots séparés, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M<sup>e</sup> Duguey, le 13 octobre 1840, à onze heures précises.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et pour traiter de gré à gré avant le jour de la vente, en l'étude de M<sup>e</sup> Duguey, notaire, rue du Plat, 2, et pour voir la propriété, à M. Grange, propriétaire, qui y habite. (152)

(29) A vendre.

TERRAIN PROPRE A BATIR, situé en amont et près du pont de la Guillotière, de la superficie de 808 mètres carrés, et sur lequel il existe un hangar.

S'adresser à M<sup>e</sup> Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, 12.

(311) A vendre.

DIVERS IMMEUBLES RÉUNIS, situés sur un des coteaux de Lyon, consistant en très-grands corps de bâtiments, avec vastes cours, jardins et esplanade formant terrasse, de la contenance d'environ 40 ares; le tout propre à un établissement civil, militaire ou religieux.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, 14. (311)

(8713) A vendre avec facilité de paiement.

JOLIE PROPRIÉTÉ NEUVE située à Oullins, au centre de la commune, à l'angle de la grande place; il y a un établissement industriel en plein rapport; indépendamment du rez-de-chaussée, il y a treize pièces de maître et une salle d'ombrage.

S'adresser à M<sup>e</sup> Fournel, notaire, place des Carmes, à Lyon.

(2543) A céder.

ÉTUDE DE NOTAIRE dans le canton de La Clayette (Saône-et-Loire), à six myriamètres (15 lieues) de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Jacquier, chez M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon.

### Annonces diverses.

(8685) A vendre à l'amiable.

UN FONDS DE CAFÉ situé dans un très-bon quartier. S'adresser à M. Dulac, arbitre de commerce, place des Terreaux, n<sup>os</sup> 6 et 7.

(8715) A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS D'ÉPICERIE et FABRIQUE DE CHOCOLAT, existant depuis quarante-cinq ans, sur l'une des places de cette ville.

S'adresser à M. Ancert, place du Change, n<sup>o</sup> 5, au 2<sup>e</sup>.

(8712) A vendre.

DEUX GLACES, dont l'une de 2 mètres de hauteur sur 1 mètre 35 centimètres de largeur, et l'autre de 1 mètre 60 centimètres de hauteur.

UNE HORLOGE à sonnerie et réveil, caisse en noyer.

UNE PLAQUE EN CUIVRE pour graveur.

S'adresser rue de la Monnaie, n<sup>o</sup> 4, au 2<sup>e</sup>.

(8707) AVIS.

UNE NOURRICE de vingt-huit ans, sur laquelle on fournira les meilleurs renseignements à tous égards, et sur le point de sevrer, désire trouver un second nourrisson pour l'allaiter chez les parents.

S'adresser à P. Tournu aîné, n<sup>o</sup> 16, rue Désirée.

(8708) AVIS.

Il a été perdu dimanche 27 septembre, en sortant de l'hôtel de Provence, passant sur la place Bellecour, rue Louis-le-Grand, pont de l'Archevêché, quai de la Baleine, pont de Pierre, jusqu'à l'église Saint-Louis, UN BRACELET EN OR.

La personne qui le trouverait est priée de le remettre chez M. Gœury, cabinet littéraire, place des Célestins, n<sup>o</sup> 2, où elle recevra une honnête récompense.

### DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernat, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 13. (2005)

(8699) A VENDRE DE SUITE

### UN FONDS DE LIBRAIRIE

ET UN CABINET D'ABONNEMENT A LA LECTURE.

Cet établissement, situé à Lyon, rue Puits-Gaillot, 9, existe depuis quarante ans. Le propriétaire, en ce moment à Lyon, se voit forcé par des raisons d'âge et de santé de s'en défaire. La nombreuse et ancienne clientèle qui l'a fait prospérer assure à son successeur non-seulement les mêmes résultats, mais de plus productifs encore entre des mains actives et intelligentes.

S'adresser, pour traiter, à M. Bohaire, audit magasin.

### AVIS.

On a perdu dimanche soir UN CHIEN DE CHASSE, taille ordinaire, épagneul, marqué gris-marron, tacheté, très-mêlé, la tête brune, une tâche blanche, irrégulière, au milieu du front, la queue assez longue, ornée d'une belle touffe de poils blancs.—Récompense à qui le ramènera cours d'Herbouville, 7, au 1<sup>er</sup>. (8717)

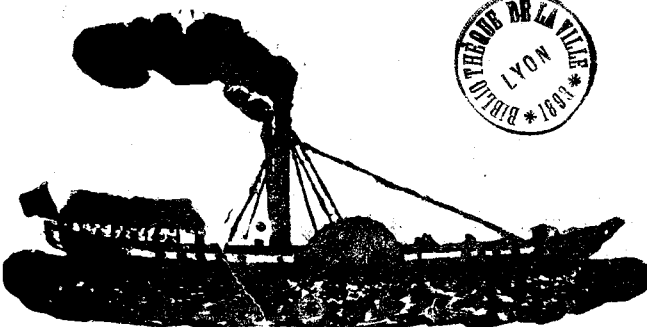
### AVIS.

(8714) UN HOMME âgé de 40 ans, qui s'occupe d'agriculture depuis vingt-cinq ans, désirerait trouver un emploi d'homme d'affaires ou régisseur d'une propriété rurale. Il donnera sur sa moralité et ses connaissances en agriculture tous les renseignements désirables; il a dirigé pendant neuf ans une propriété très-considérable, à 2 myriamètres (4 lieues) de Paris. Il est porteur d'un certificat qui ne laisse rien à désirer. S'adresser chez M. Devillaine, rue de la Barre, hôtel d'Angleterre; demander M. Joseph, chambre n<sup>o</sup> 9.

### Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESGARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du sirop et de la pâte d'esgargots. Prix : 2 f. le demi-litre et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction.— Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (2806)



### SERVICE

### DE LYON A ROMANS.

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,

LES BATEAUX A VAPEUR PARTANT TOUS LES JOURS  
POUR VALENCE,  
A ONZE HEURES DU MATIN,

Correspondront directement avec ROMANS, et se chargeront du transport des voyageurs et marchandises pour cette destination.

Le trajet de LYON à ROMANS s'effectuera en SEPT heures.  
Les départs ont lieu du port de la Charité. (7369)

### AVIS.



La maison BÉRANGER et Co, de Lyon, déjà connue pour la bonne confection des Balances-Bascules et autres instruments de pesage, vient d'obtenir un nouveau brevet de quinze ans qui la met à même d'offrir pour le pesage des voitures, pour poids public et pour le commerce, tout ce qu'il y a de plus parfait en Balances-Bascules, à des prix modérés. (2542)

### COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,  
le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

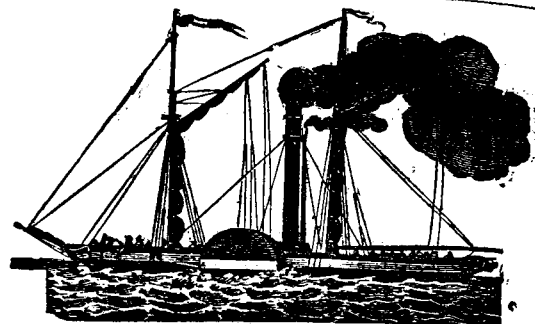
DÉPARTS TOUS LES JOURS,  
du port de la Charité, à 4 heures 1/2 du matin,  
POUR  
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES  
ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n<sup>o</sup> 16, et quai et place de la Charité. (7368)

(8716)

AVIS.

Il s'est perdu, le 10 du courant, UN CHIEN BARBILLOT, BASSET, allongé, biche argenté, pieds, poitrail, bout de queue, intérieur des oreilles blancs.— Récompense à celui qui le rendra chez M. Chignard, quai Peyrollerie, n<sup>o</sup> 132.



LES

### BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,  
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emmèagements.

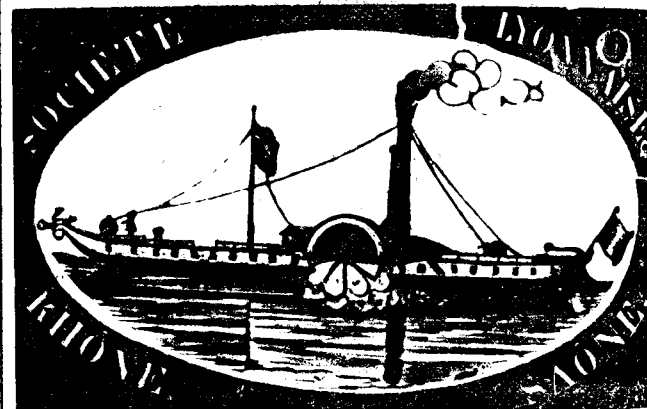
Les bureaux sont place de la Charité, n<sup>o</sup> 12, et quai de Retz, n<sup>o</sup> 45. (8500)

SIROP PECTORAL

### DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie.— Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint Jean, n<sup>o</sup> 30, en face le n<sup>o</sup> 19. (2787)



### LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,  
PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour

Valence, Avignon, Beaucaire et Arles,  
à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.  
Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

### Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et véuériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.  
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.  
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.  
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.  
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.  
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.  
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2774)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y EILS, RUE POULLAILLERIE, 19.